

DÉCOUVRE LES FILMS SUR NOTRE PAGE YOUTUBE :

youtube.com/user/reseauferredefrance



Nom :

Prénom :

Âge :

Adresse :

.....

.....

.....

Tél. :

E-mail :

Les bulletins gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses.

Dépose ton bulletin-réponse dans l'urne mise à disposition ou envoie-le
au plus tard le mercredi 3 décembre 2014 à l'adresse suivante :

Responsable Communication

Réseau ferré de France

89, quai des Chartrons

CS80004 - 33070 Bordeaux Cedex



RFF 2014 - BABEL - © DWARF LABS - Information non contractuelle.

RÉGIONS AQUITAINE POITOU-CHARENTES



**SUR LES RAILS
LE DANGER EST PLUS
RAPIDE QUE VOUS**

Du 3 NOVEMBRE au 3 DÉCEMBRE 2014

**REMPIS LE QUESTIONNAIRE ET TENTE
DE GAGNER UN IPAD ET DE NOMBREUX LOTS**

En gare, restez vigilant en traversant les voies.

Empruntez les passages aménagés pour le public et respectez les consignes de sécurité.



JEU CONCOURS

SNCF-RFF régions Aquitaine Poitou-Charentes

Du 3 NOVEMBRE au 3 DÉCEMBRE 2014

QUIZ TESTE TES CONNAISSANCES !

Article 1 : organisation

L'Établissement Infra Circulation Aquitaine Poitou-Charentes et Réseau ferré de France (RFF) organisent entre le 3 novembre et le 3 décembre 2014 un jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé : « SOYEZ VIGILANT EN TRAVERSANT ».

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

Article 2 : participation

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne, à l'exclusion du personnel des établissements organisateurs. La participation est limitée à un bulletin par personne.

Article 3 : modalités de participation

Pour participer au présent jeu concours, chaque personne doit avoir rempli le bulletin prévu à cet effet, intégralement et lisiblement, sans rature ni surcharge, et répondu aux huit questions sous forme de QCM (questionnaire à choix multiples).

Tout bulletin-réponse incomplet, raturé ou émanant d'une personne n'ayant pas vocation à participer, sera considéré comme nul. Les bulletins pourront être déposés le jour même dans des urnes mises à disposition dans les gares citées à l'article 4. Ils pourront également être transmis par courrier au plus tard le mercredi 3 décembre 2014 à l'adresse suivante :

Responsable Communication
Réseau ferré de France
89, quai des Chartrons
CS80004 - 33070 Bordeaux Cedex

Article 4 : principe du jeu - tirage au sort

Seront tirés au sort les bulletins comportant les réponses exactes aux huit questions posées.

Les bulletins de participation seront distribués dans les gares d'Aiguillon, Alouette-France, Bergerac, Blanquefort, Castillon, Cognac, Gauriaguet, Gujan-Mestras, Jarnac, Jonzac, Labouheyre, La Teste, Le Teich, Puyoô, Rochefort, Saint-André-de-Cubzac, Sainte-Foy-la-Grande, Saint-Jean-d'Angély, Saujon et Thiviers, le lundi 3 novembre 2014, de 6h30 à 9h00.

Ils seront également disponibles dans les établissements scolaires, les mairies et les centres de loisirs des communes concernées entre le lundi 3 novembre et le mercredi 3 décembre 2014.

Article 5 : désignation des gagnants

Le bulletin gagnant sera tiré au sort parmi les bulletins ayant toutes les réponses exactes.

Le tirage au sort sera effectué par huissier le 15 janvier 2015.

Article 6 : dotation du concours

Les dotations sont réparties comme suit :

- Lot n°1 : un iPad mini pour une valeur de 299 €
- Lot n°2 : un iPad mini pour une valeur de 299 €

- Lot n°3 : un chèque cadeau Cadhoc* pour une valeur de 100 €
- Lot n°4 : un chèque cadeau Cadhoc* pour une valeur de 100 €
- Lot n°5 : un chèque cadeau Cadhoc* pour une valeur de 50 €
- Lot n°6 : un chèque cadeau Cadhoc* pour une valeur de 50 €

* <http://www.chèque-cadhoc.com/>

Article 7 : attribution des lots

Les gagnants seront avertis par lettre suivie à l'adresse portée sur le bulletin de participation, la responsabilité des organisateurs ne pouvant être engagée du fait d'un changement d'adresse postérieur à la date du jeu concours. Les lots pourront être retirés dans les locaux de Réseau ferré de France, 89, quai des Chartrons - CS80004 - 33070 Bordeaux Cedex, ou pourront être envoyés par colis aux nom et adresse indiqués sur le bulletin de participation, après vérification des coordonnées par Réseau ferré de France Aquitaine Poitou-Charentes.

Les lots non retirés ou revenus non distribués par la Poste au plus tard le 31 mars 2015 seront considérés comme perdus par le gagnant et resteront acquis aux sociétés organisatrices.

La SNCF et RFF ne pourront pas être tenus pour responsables en cas de défaut d'acheminement par la Poste. Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure) ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 8 : acceptation et publication du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez maître Raphaëlle Renoux, huissier de justice - 160, cours du Médoc - 33000 Bordeaux.

Le règlement des opérations peut être envoyé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de Réseau ferré de France - 89, quai des Chartrons, CS80004 - 33070 Bordeaux Cedex.

Les frais de cette demande seront remboursés sur la base d'un timbre lent de 20 g.

Article 9 : responsabilité

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler de reporter d'écourter ou de modifier le jeu ou encore de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Article 10 : litige

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée aux organisateurs du jeu dont les coordonnées figurent à l'article 3. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture du jeu.

Question 1

Je dois traverser les voies. Les feux rouges (signaux piétons) sont allumés et clignotent :

- ☐ Je dois impérativement attendre qu'ils s'éteignent pour traverser, même si je ne vois pas de train à proximité.
- ☐ Le train est encore loin, je peux traverser les voies rapidement en regardant d'abord des deux côtés.

Question 2

Je viens de descendre du train et les feux rouges (signaux piétons) restent allumés et clignotent. Pourquoi ?

- ☐ Mon train est arrêté et des voyageurs continuent de descendre.
- ☐ Un autre train arrive sur l'autre voie.

Question 3

En gare, quelle est l'utilité de la signalétique « jaune » ou « bleu/rouge sur fond blanc » ?

- ☐ Elle ne sert à rien, elle est présente pour faire joli.
- ☐ Elle indique le cheminement à suivre pour sortir de la gare.
- ☐ Elle indique la conduite à tenir pour être en sécurité dans la gare.

Question 4

Dans une gare, le passage aménagé pour traverser les voies est réservé :

- ☐ Aux seuls usagers du train et à leurs accompagnants.
- ☐ À tout le monde, car c'est un passage public.

Question 5

En traversant les voies en dehors des passages aménagés (souterrains, passerelles ou passages planchiés), je commets une infraction punie par la loi :

- ☐ Vrai.
 - ☐ Faux.
- Je risque :**
- ☐ D'aller en prison.
 - ☐ De recevoir une contravention.

Question 6

Quelle distance parcourt un train roulant à 160 km/h entre le déclenchement du freinage et l'arrêt total ?

- ☐ Le train s'arrête au bout de quelques mètres, comme une voiture.
- ☐ Un train roulant à 160 km/h parcourt plus de 800 mètres avant l'arrêt total.

Question 7

Lorsque je traverse les voies dans une gare équipée d'un passage planchié avec ou sans feux rouges clignotants (signaux piétons), il est dangereux de :

- ☐ Manger une pomme.
- ☐ Téléphoner ou écouter de la musique avec un casque ou des écouteurs.

Question 8

Qu'est-ce que « l'effet de souffle » ?

- ☐ C'est le déplacement d'air produit par la vitesse du train lors de son passage en gare.
- ☐ C'est l'air soufflé simultanément par les voyageurs attendant sur le quai.

Jeu concours

Les bulletins gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses.

Dépose ton bulletin-réponse dans l'urne mise à disposition ou envoie-le au plus tard le mercredi 3 décembre 2014 à l'adresse suivante :

Responsable Communication
Réseau ferré de France
89, quai des Chartrons
CS80004 - 33070 Bordeaux Cedex

